

DECISION DU MAIRE n°D2023.05.07

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Vu la délibération n°2020.07.07 portant délégation du conseil municipal au Maire, en date du 29 juillet 2020 ;

DECIDE

De signer un contrat de quasi-régie d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la :

Société Publique Locale Beaujolais Saône Aménagement de Villefranche s/Saône

Pour réaliser une étude CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) au parc du Château de Gléteins.

Ce contrat a pour but de définir les conditions, les caractéristiques et les modalités financières de la mise en œuvre de la réalisation de cette étude du domaine du Château de Gléteins.

Le montant global du contrat est de **10 860€ HT**. se décompose ainsi :

- Coût de l'intervention de Beaujolais Saône Aménagement 2 430€ HT.,
- Coût de la rémunération du BET Fluide, la société CEBACO 8 430€ HT.

L'intégralité de cette étude sera payée à BEAUJOLAIS SAONE AMENAGEMENT, selon les conditions définies dans l'article 5 du contrat.

La SPL B.S.A. assurera sa mission tout au long de l'avancement de l'aménagement de cette étude avec la collectivité et le bureau des fluides.

Fait à Jassans-Riottier, le 11 mai 2022.

Jean-Pierre REVERCHON
Maire

